



D.2016.05.25.5.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 25 MAI 2016

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.1 – EXTENSION DES GARAGES ATELIERS METRO - Phase 3 – Lot 11 – Equipement d'atelier - Avenant n° 1 au marché n° W 2015 12324 M conclu avec le groupement d'entreprises SEFAC/PTA Industrie : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille seize, le vingt cinq mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann)	
DEL BORRELLO Marc		X (M.Grass)	
GRASS Francis	X	X (M.Keller à partir de 11h00)	
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X	X (M.Aujoulat à partir de 10h45)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline		X (M.Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2015.05.27.7.2 du 27 mai 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec le groupement d'entreprises SEFAC/PTA Industrie, le marché n° W 2015 12324 M, pour un montant de 401 664 € HT, pour les travaux du Lot 11 : Equipement d'atelier dans le cadre de la phase 3 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

L'avenant n°1 a pour objet de commander les prestations complémentaires au marché initial suivantes :

- modification du fonctionnement des colonnes de levage afin de permettre le redressement d'une rame avec un défaut d'horizontalité dans le sens de la largeur,
- fourniture des inserts pour deux jeux de marbres complémentaires sur VA8 pour l'exploitation en 2 fois 26m et 1 fois 52m.

Prestations complémentaires

Modification du fonctionnement des colonnes de levage

Dans le marché initial, il était prévu que les colonnes de levage lèvent des rames horizontales.

Hors, dans les gammes de maintenance de l'exploitant, certaines rames comportent parfois des défauts d'horizontalité avec par exemple, un pneu crevé ou une suspension écrasée.

Le levage des rames doit alors être scindé en deux étapes :

- une étape de « redressement » de la rame,
- une étape de levage.

Ce fonctionnement, non prévu au marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 3 150 € HT.

Fourniture des inserts pour deux jeux de marbres complémentaires

Dans le marché initial, le titulaire devait la fourniture de deux jeux d'inserts pour la mise en place de marbres sur les nouvelles voies d'atelier VA7 et VA8.

Le programme de l'opération « Doublement de la capacité Ligne A » prévoit de compléter l'équipement de la voie d'atelier VA8 d'une 2^{ème} ligne de vérins pour permettre la maintenance d'une rame de 52 m ou de 2 rames de 26 m. Cette disposition doit être complétée par la mise en place de 2 jeux de marbres complémentaires sur la voie d'atelier VA8.

Afin d'éviter de devoir piquer le dallage juste après sa réalisation, il a été donc décidé de venir dès maintenant placer dans le dallage les inserts destinés à supporter ces futurs marbres.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 8 700 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

- | | |
|-----------------------------------|--------------|
| 1) Montant du marché initial | 401 664 € HT |
| 2) Montant du présent avenant n°1 | 11 850 € HT |

Montant total du marché (initial + avenants)

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160602-20160525-5-1D-
DE
Date de télétransmission : 02/06/2016
Date de réception préfecture : 02/06/2016

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à 11 850 € H.T. et le montant initial du marché est porté de 401 664 € HT à 413 514 € HT soit une augmentation de 2,95 %.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° W 2015 12324 M conclu avec le groupement d'entreprises SEFAC/PTA Industrie.

* *
*

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

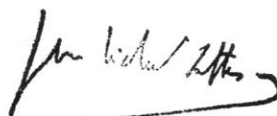
ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché W 2015 12324 M conclu avec le groupement d'entreprises SEFAC/PTA Industrie pour un montant de 11 850 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour,
Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Michel LATTES

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 3 Extension des ateliers du métro BASSO CAMBO

AVENANT N° 1 AU LOT 11 – EQUIPEMENTS ATELIERS

AVRIL 2016

N° MARCHE N° W 2015 12324 M

EMETTEUR : OTCE MP	REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
	N.MOREIRA	C.BADETS	
	APPROUVE PAR	DATE	
	C.BADETS	06/04/2016	
		FORMAT	PHASE
			DET
IDENTIFIANT			
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE	PARTIE MAITRISE D'OEUVRE	INDICE	

Accusé de réception en préfecture
A
031-253100986-20160602-20160525-5-1D-
DE
Date de télétransmission : 02/06/2016
Date de réception préfecture : 02/06/2016

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	N.MOREIRA	06/04/2016	Création du document

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160602-20160525-5-1D-
DE
Date de télétransmission : 02/06/2016
Date de réception préfecture : 02/06/2016

Article I. Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant n°1 a pour objet de décrire les prestations complémentaires au marché initial.

Article II. Délais d'exécution

Sans objet

Article III. Incidence financière

Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot n° 01 est complété par les éléments suivants :

- **Modification du fonctionnement des colonnes de levage afin de permettre le redressement d'une rame avec un défaut d'horizontalité dans le sens de la largeur (OS n°5).**

La modification des capteurs de présence de charge permettra le fonctionnement suivant :

- La suppression de l'arrêt automatique des becs lorsqu'ils atteignent la charge,
- De cette manière les colonnes resteront sur le même plan quel que soit l'état d'entrée du véhicule,
- Le contrôle des détecteurs de présence de charge se fera par rapport au seuil de niveau traction,
- Au-dessus du niveau de traction, le défaut « perte de charge » est actif,
- En dessous du niveau de traction, le défaut « perte de charge » est inhibé,
- Pour acquitter le défaut, il faudra repasser en mode individuel et avec la boîte à bouton remettre le bec en contact avec le véhicule.

Montant : 3 150 €HT

- **Fourniture des inserts pour deux jeux de marbres complémentaires sur VA 8 pour l'exploitation en 2 * 26m et 1 * 52m (OS n°2)**

Montant : 8 700 €HT

Le montant total de l'avenant n°1 au marché est fixé à 11 850 € H.T.

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 413 514 € HT.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT